

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1867

présenté par
M. Gosselin

ARTICLE 4

Supprimer les alinéas 16 et 17.

EXPOSÉ SOMMAIRE

C'est contraire aux droits de l'enfant d'être privé d'action en recherche de paternité contre son géniteur.